



15ème législature

Question N° : 34545	De Mme Monica Michel-Brassart (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Situation des étudiants en soins infirmiers	Analyse > Situation des étudiants en soins infirmiers.
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 02/02/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Monica Michel-Brassart interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants en soins infirmiers. En effet, selon le Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en soins infirmiers, ils ont été près de 65,3 % d'entre eux à être mobilisés au printemps 2020 lors de la première vague de la covid-19, dont près de 50 % ont manifesté des signes de forte détresse psychologique dont les raisons sont nombreuses : inquiétudes au sujet de la validation de leur formation, fatigue majeure liée à la charge de travail conséquente au sein de services hospitaliers en première ligne face au virus, entre autres. Afin de faire face à la seconde vague, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agence régionale de santé a pris un arrêté le 16 novembre 2020, valable un mois et reconductible un mois supplémentaire, permettant aux établissements hospitaliers de faire appel à ces jeunes gens en qualité d'aides-soignants, en leur retirant leur statut d'étudiant. Pour les étudiants qui effectuent habituellement à cette période de l'année leur stage de 10 semaines, cela pose plusieurs problèmes. Premièrement, ils se destinent à devenir infirmiers et non aides-soignants. Ensuite, si cet arrêté est prolongé d'un mois, ils craignent de ne pas pouvoir effectuer leur stage. Enfin, à la fin de leur cursus, celui-ci aura été amputé de 10 semaines ; ils s'interrogent donc sur la qualité de leur formation. Les formations ainsi bousculées par la crise sanitaire ne feront qu'une seule victime : le patient. Elle l'interroge sur la position du Gouvernement face à cette situation complexe et sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour que ces futurs soignants ne soient pas pénalisés et puissent compléter la durée prévue de leur cursus.